



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 21 au 25 novembre 2016

DEBAT AU SENAT EN VUE D'UNE RÉOLUTION EUROPEENNE SUR LA SITUATION DES DOM DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE ET L'INADEQUATION DES NORMES :

Le Sénat a débattu en séance publique, en présence des Présidents des commissions concernées et de la Ministre des outre-mer Ericka Bareigts, le mardi 22 novembre d'un projet de résolution européenne portant sur les accords commerciaux signés par la Commission et les incidences de ces accords pour la production des outre-mer ainsi que sur les normes européennes et les difficultés de leur application en outre-mer. Les résolutions européennes prennent la forme d'un texte rédigé par le Sénat ou l'Assemblée nationale pour faire connaître la position de la Chambre concernée sur un document émanant des instances communautaires. Il doit être adopté par la Commission des affaires européennes du Sénat ou de l'Assemblée nationale puis par l'ensemble des Sénateurs ou des Députés. La résolution est ensuite transmise au Gouvernement, à l'autre Chambre et aux instances communautaires. Il s'agit d'un processus peu ordinaire, auquel les socio-professionnels des DOM au travers d'Eurodom, sont totalement associés. Le présent projet de résolution européenne a été préparé par la Délégation aux outre-mer, présidée par M. Michel Magras. La Délégation aux outre-mer a souhaité dénoncer cette double difficulté à laquelle notre agriculture est soumise: à la fois contrainte par des normes, parfois inadaptées et auxquelles ses concurrents ne sont pas tenus, et concurrencée sur son propre marché par ces mêmes concurrents. Il ressort notamment de ce débat que les Sénateurs demandent tous que, dans le cadre des accords, les mécanismes de sauvegarde soient activés, que les études d'impact pour les RUP soient systématiques. S'agissant des normes, ils demandent à ce que le traitement par des produits d'origine naturelle soit privilégié, voire que l'on dispense d'homologation les moyens de lutte biologique vanillés par la recherche. La Ministre des outre-mer, en réponse, s'est référé à l'arrêt du 15 décembre 2015 sur Mayotte de la Cour de Justice de l'UE et a

évoqué le RGEC comme instrument de soutien aux économies ultramarines et non comme instrument de plafonnement. Elle a annoncé qu'elle préparait un texte avec le Ministre de l'agriculture à destination de la Commission et que la France était toujours dans une interprétation maximaliste des normes européennes. Elle a salué les efforts de la filière banane, et a souligné les travaux en cours à Bruxelles sur le bio. Le texte de la résolution européenne a été adopté par tous, sauf les écologistes. A l'heure où le Parlement de Wallonie a mis en péril la validation de l'accord commercial Canada-UE, les positions des parlements nationaux vont être de plus en plus considérées et prises en compte par la Commission européenne. Le compte rendu analytique officiel de ce débat qui a duré 1h30 est disponible à ce lien : https://www.senat.fr/cra/s20161122/s20161122_15.html#par_346

REJET DU RENVOI DU CETA DEVANT LA CJUE POUR AVIS, LAISSANT CHAMP LIBRE POUR SA RATIFICATION :

Le Parlement européen a rejeté par 419 voix contre, 258 voix pour et 22 abstentions, le mercredi 23 novembre, la proposition de résolution soutenue par 89 députés issus des groupes Verts/ALE, GUE/NGL et ELDD ainsi que des députés du groupe S&D demandant le renvoi de l'accord de libre-échange UE/Canada (CETA), signé le 30 octobre dernier, devant la Cour de justice de l'UE (CJUE) pour avis, ouvrant ainsi la voie au vote de ratification de l'accord par le PE en décembre. L'objectif de cette résolution était de vérifier la compatibilité des dispositions du CETA relatives à la protection des investisseurs (notamment de son nouveau mécanisme d'arbitrage des litiges entre investisseurs et États et le système de cour pour l'investissement (ICS)) avec le droit des gouvernements à réglementer pour poursuivre des objectifs légitimes de politique publique. « Nos experts juridiques ont affirmé que le CETA n'avait pas de conséquence sur notre cadre légal, sur les compétences de l'UE ou sur nos droits constitutionnels. Cet accord répond à nos craintes concernant la mondialisation sans poser de problème pour la démocratie », a commenté le rapporteur sur le CETA, Daniel Caspary (PPE, allemand). Le service juridique du PE n'a pas trouvé de contradiction entre le chapitre du CETA sur l'investissement et les traités de l'UE lorsqu'il a évalué cette question en juin dernier. En vertu du règlement du PE (article 108), la commission compétente, un groupe politique ou au moins un dixième des membres peuvent proposer que le PE sollicite la CJUE pour un avis sur la compatibilité d'un accord international avec les traités avant le vote de consentement pour cet accord. Le CETA sera soumis au vote de la commission du commerce international le 5 décembre prochain, puis à celui du PE dans son ensemble lors de la session plénière de décembre (semaine du 12 au 15 décembre).

COMMUNICATION DE LA COMMISSION SUR LE FUTUR DU PARTENARIAT POST-COTONOU :

Le partenariat entre l'UE et les 78 pays du groupe ACP (Afrique/Caraïbes/Pacifique), liés par l'Accord de Cotonou jusqu'en 2020, devra être renouvelé au-delà de cette échéance, en étant plus efficace et davantage orienté vers le développement durable, souligne la Commission européenne dans une communication adoptée le mardi 22 novembre dernier à Strasbourg. « La communication ne suggère pas de projet de mandat de négociation. Nous proposons un nouveau partenariat et attendons des États membres qu'ils réfléchissent à cette proposition d'accord général et d'accords régionaux », a précisé le commissaire européen à la Coopération internationale et au Développement, Neven Mimica. La proposition formelle d'accord cadre sera soumise en 2017 pour lancer les négociations avec les pays ACP en 2018, a-t-il indiqué. Le temps presse car les négociations doivent débiter 18 mois avant l'expiration de l'Accord de Cotonou, ayant pour échéance le 29 février 2020. Les ministres européens auront l'occasion de discuter de ces propositions le 28 novembre prochain, lors du Conseil Affaires étrangères, réuni à Bruxelles dans son format Développement. L'accord-cadre porterait sur les valeurs et intérêts partagés (paix, démocratie, bonne gouvernance, État de droit et respect des droits humains) et devrait permettre aux ACP et à l'UE de faire entendre davantage leur voix dans les instances et forums internationaux. La Commission souhaite que le partenariat de l'UE avec chacune des régions ACP permette de renforcer les liens avec des pays desdites régions, qui ne sont pas des pays ACP, et pourraient jouer un rôle important dans la sécurité et la gestion des migrations. Les priorités pour les partenariats régionaux seraient ciblées sur les spécificités des régions. Pour l'Afrique, ce serait la paix et la stabilité, la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance, la libération des opportunités économiques, la gestion des migrations et de la mobilité ainsi que le respect des normes de développement humain. Pour les Caraïbes : la durabilité climatique et énergétique, l'approfondissement de l'intégration régionale, l'encouragement à la croissance durable et inclusive, au commerce et à la création d'emploi, la lutte contre les inégalités et la réduction des impacts des catastrophes naturelles. Pour le Pacifique : la lutte contre le changement climatique, la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les questions liées au genre, la croissance durable. Lien vers la communication de la Commission européenne (en anglais) : https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/joint-communication-renewed-partnership-acp-20161122_en.pdf

ANNONCE DES PRIORITES DE LA FUTURE PRESIDENCE MALTAISE : Le vice-Premier ministre maltais, Louis Grech, a présenté, le lundi 21 novembre dernier, les principales priorités ainsi que le logo de la Présidence maltaise du Conseil de l'Union

européenne, qui exercera ce mandat du 1er janvier au 30 juin 2017. M. Grech a apporté des précisions quant aux six priorités annoncées le mardi 15 novembre 2016 par le Premier ministre maltais, Joseph Muscat. En matière de migration, le principal objectif sera la mise en œuvre rapide des mesures d'ores et déjà prises au niveau européen. La répartition équitable des charges de migration entre pays membres sera de première importance. Concernant le marché unique, la Présidence maltaise veut avant tout se focaliser sur le numérique et mettre fin aux frais de roaming au sein de l'UE. En termes de sécurité, M. Grech a annoncé que la lutte contre le terrorisme sera un point clé. Un meilleur contrôle des entrées et des sorties de ressortissants de pays tiers devrait également être réalisé aux frontières extérieures. En ce qui concerne l'inclusion sociale, la protection des minorités, la lutte contre la violence sexiste et l'amélioration de l'accès des femmes au marché du travail seront les principaux enjeux. La stabilisation des conflits en Libye et en Syrie ainsi que les négociations du processus de paix entre Israël et les Palestiniens seront les priorités de la politique de voisinage. Pour finir, la durabilité et le développement seront au cœur de la priorité maritime de la Présidence maltaise.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 28 NOVEMBRE AU 2 DECEMBRE 2016

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	MINISTERES FRANÇAIS ET PARLEMENT
Lundi 28/11			Conseil Affaires Etrangères	Ericka Bareigts rencontre Margrethe Vestager (Commissaire à la Concurrence)
Mardi 29/11	Commission REGI (pêche dans les RUP) Commissions AGRI-INTA (impact des accords commerciaux sur l'agriculture communautaire - rapport d'évaluation du POSEI - en présence du commissaire Phil Hogan)			
Mercredi 30/11	Session plénière			
Jeudi 01/12				Audition de Margrethe Vestager (Commissaire à la Concurrence) devant l'Assemblée nationale
Vendredi 02/12				